



Préavis municipal relatif à la demande d'un crédit complémentaire au préavis municipal n° 2018/17 concernant l'aménagement de la parcelle 54 (Ecopoint et place de jeux)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE :

La Municipalité sollicite l'accord du Conseil général concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au préavis n° 2018/17 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel Ecopoint, d'un espace de jeu et de détente ainsi que d'un parking, lequel a été adopté par le Conseil général lors de la séance du 25 juin 2018.

2. DEVELOPPEMENT :

Lors de la réalisation du projet, d'importants manquements et oublis de la part du bureau d'architectes/ingénieurs sont apparus, auxquels il a fallu remédier de façon urgente. Les points suivants sont notamment à relever :

- Le manque de suivi des travaux par le bureau d'ingénieurs,
- Des soumissions incomplètes ou pas rentrées lors de l'établissement du budget,
- Des erreurs d'implantation dans le terrain avec des conséquences sur les aménagements extérieurs.

Toutes ces raisons ont donc obligé la Municipalité à prendre des décisions en cours de réalisation, de manière à améliorer l'ensemble du projet et ainsi éviter des frais supplémentaires à long terme.

3. CONSEQUENCES :

1. La construction d'un mur de soutènement à gauche de l'Ecopoint et la suppression du chemin d'accès à la place de jeux, la déclivité du talus proposée par le bureau d'ingénieurs étant trop en pente pour rester stable à long terme : CHF 20'721.-
2. Remblayage et mise à niveau par rapport au terrain de la place de jeux : CHF 13'516.-
3. Construction d'un escalier en 2 volées et palier intermédiaire à droite de l'Ecopoint pour le remplacement du chemin prévu à gauche : CHF 6'500.-

4. AMELIORATIONS APPORTEES :

1. Pose d'un bandeau en bois sur le pourtour supérieur de la corniche : CHF 8'330.-
2. Mise en place de la végétation au dos du bâtiment (sur la place de jeux) : CHF 4'365.-

3. Choix porté sur des jeux de meilleure qualité et plus sécurisés que ceux prévus initialement (en métal) et plus en adéquation avec le site, lequel se trouve au centre du village et à la vue de chacun : CHF 15'000.-
4. Installation de barrières de sécurité et de main courantes en inox : CHF 2'574.-
5. Mise en place d'un éclairage spécifique à la place de jeux (2 mâts de 5 mètres) : CHF 2'336.-

5. FINANCEMENT :

L'entier du projet a été réalisé et financé sans avoir recours à un emprunt, avec les liquidités de la bourse communale. Cette façon de procéder provoque actuellement un manque de liquidités. C'est pourquoi nous vous proposons de procéder au financement de l'entier de cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

6. CONCLUSIONS :

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'accepter la demande d'un crédit complémentaire au préavis n° 2018/17.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil général de lui accorder un crédit complémentaire de CHF 73'342.- et de financer l'entier de l'investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 15 décembre 2020, après avoir :

- vu le préavis de la Municipalité n° 2020/31
- oui le rapport de la Commission des Finances
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **D'accorder un crédit complémentaire de CHF 73'342.- relatif à l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel Ecopoint, d'un espace de jeu et de détente ainsi qu'un parking.**
2. **De financer l'entier de l'investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid